

Nice, le 2 Mai 2016

Le Directeur Académique
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

53, avenue Cap de Croix
06181 NICE CEDEX 2

Mél : ia06@ac-nice.fr
web : www.ac-nice.fr/ia06

Secrétariat Général

Tél : 04 93 72 64 00
Fax : 04 93 72 63 63
Mél :
sg-ia06@ac-nice.fr

Organisation syndicale à l'origine de la demande de négociation préalable :
SNUipp - FSU 06

Date du courrier invitant à la négociation préalable :
28 avril 2016

Date, heure, lieu de la négociation :
Lundi 2 mai, 9 h 30 à la DSDEN 06

1°. Participants :

- représentants des organisations syndicales concernées :
M. Gilles JEAN
M. Christophe MOTTUEL
- représentants de l'administration :
Mme PERIERS, Secrétaire Générale DSDEN 06
M. TETIENNE, IENA
Mme BATTESTI, chef de la DIPE

2°. Revendications de l'organisation syndicale et réponses apportées par l'administration

- **revendications de l'organisation syndicale** :
Motif : Atteinte aux demandes de temps partiels sur autorisation
 1. Etre reçue par l'Inspecteur d'Académie, ce mercredi 4 mai ;
 2. Refuse la restriction des temps partiels ;
 3. Demande les documents suivants :
 - liste de la totalité des temps partiels de droit et sur autorisation ;
 - document précis relatif à l'équilibre postes / personnels ;
 4. Demande l'activation du levier EXEAT/INEAT au profit d'entrants dans le département ;

5. Liste complémentaire du CRPE : demande un éclaircissement sur ce levier et son activation
6. Avoir connaissance du nombre de personnes impactées par le refus de temps partiel ;
7. Il est anormal que les organisations syndicales n'aient pas été saisies en amont pour la mise en place du dispositif ;

- réponses de l'administration :

- Entretien avec l'Inspecteur d'Académie le mercredi 4 mai validé
- INEAT 2016 pas de blocage prévu. A ce jour, il n'est pas d'actualité de procéder à un blocage.

3°. Conclusions de la négociation :

- les points d'accord : inscription à l'agenda de Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'une 2^{ème} phase des négociations (mercredi 4 mai)

- les points de désaccord :

Aucune avancée relative au maintien ou au retrait du mouvement social n'est validée ce jour. Celui-ci dépendra du résultat des négociations du mercredi 4 mai 2016. L'alerte est maintenue jusqu'à mercredi.

A été remis aux organisations syndicales :

- la fiche entretien
- l'historique des données chiffrées relatives aux temps partiels